



## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE | 2023**

**des producteurs de lapins visés par le  
Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec  
et  
des membres du Syndicat des producteurs  
de lapins du Québec**

---

**Le 10 novembre 2023  
Érablière La Pente Douce**



## **SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

---

Maison de l'UPA  
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 315  
Longueuil (Québec) J4H 4E7

**Téléphone :** 450 679-0540  
**Télécopieur :** 450 670-3659  
**Courriel :** [lapins@upa.qc.ca](mailto:lapins@upa.qc.ca)  
**Site Internet :** [www.lapinquébec.qc.ca](http://www.lapinquébec.qc.ca)

# TABLE DES MATIÈRES

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE LAPINS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION .....	5
PROJET D'ORDRE DU JOUR.....	7
PROCÈS-VERBAL.....	8
MOT DU PRÉSIDENT .....	14
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022-2023 .....	15
ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2023.....	28

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION .....	41
PROJET D'ORDRE DU JOUR.....	43
PROCÈS-VERBAL.....	44
ACTIVITÉS RÉALISÉES SUR LES PRIORITÉS D'ACTION 2022-2023 .....	50
PRIORITÉS D'ACTION 2023-2024.....	52
RÉSOLUTIONS .....	53
NOTES .....	54

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

## DES PRODUCTEURS DE LAPINS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC



**Le lapin  
du Québec**

**Le 10 novembre 2023  
Érablière La Pente Douce**



Le 13 octobre 2023

## AVIS DE CONVOCATION

### AUX PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Madame,  
Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs visés par le Plan conjoint du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui se tiendra selon les indications suivantes :

<b>Date :</b>	<b>Le 10 novembre 2023</b>
<b>Heure :</b>	<b>Inscription : 8 h 30</b> <b>Début de l'assemblée : 9 h</b>
<b>Lieu :</b>	<b>L'Érablière La Pente Douce</b> 1549, route 122 Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0

## AVIS DE CONVOCATION

### AUX MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Madame,  
Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui se tiendra selon les indications suivantes :

**DATE :** Le 10 novembre 2023  
**HEURE :** après l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint

### DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES

Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour.

Le déroulement de cette journée suivra la procédure d'assemblée délibérante (annexe II du *Règlement général du Syndicat des producteurs de lapins du Québec*) et les différents votes se feront en fonction du *Règlement sur le droit de vote des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec*.

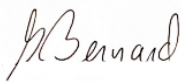
Un dîner de style table d'hôte mettant à l'honneur le lapin du Québec sera servi au coût de 30 \$ par personne. **Veillez noter que le paiement du repas se fera sur place, nous vous prions d'apporter le montant exact en argent comptant.**

Afin d'obtenir le nombre de convives, nous vous demandons de confirmer votre présence auprès de Mme Laurianne Soucy par téléphone au 450 679-0540, poste 8391 ou par courriel à [lapins@upa.gc.ca](mailto:lapins@upa.gc.ca) avant le 26 octobre 2023.

N'hésitez pas à communiquer avec le SPLQ pour plus d'information.

Nous espérons vous voir en grand nombre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le président,



Guillaume Bernard

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle  
Le 10 novembre 2023  
Érablière La Pente Douce

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC		DURÉE (min.)
9 h	1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle (AGA)	5
9 h 05	2. Nomination d'un président d'assemblée et rappel des règles de la procédure d'assemblée délibérante	5
9 h 10	3. Lecture et adoption de l'avis de convocation	5
9 h 15	4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	5
9 h 20	5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 25 novembre 2022	15
9 h 35	6. Mot du président du Syndicat des Producteurs de lapins du Québec (SPLQ)	20
9 h 55	7. Présentation et adoption du rapport d'activité 2022-2023 et adoption du Plan d'action et des orientations 2023-2024	30
10 h 25	8. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice 2022-2023 8.1 Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice 2023-2024	15
10 h 40	9. <b>Huis clos des producteurs visés par le Plan conjoint du SPLQ</b> Modifications au Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins	VOTE 35
11 h 15	10. Divers	15
11 h 30	11. Levée de l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint du SPLQ	–

## PROCÈS-VERBAL

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Tenue le 25 novembre 2022

Par vidéoconférence

#### PRÉSENCES

Amina Baba-Khelil, Union des producteurs agricoles	Guillaume Bernard, Ferme de la Rivière Salvail SENC
Marie-Chantal Bourgeois, CRI Agence	Esther Boissonneault, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Patricia Blackburn, La Terre de chez nous	Stephen Côté, Structure de concertation cunicole
Pascale Daigneault, Agriculture et Agroalimentaire Canada	Sabrina Diez, Union des producteurs agricoles
Juliette Fachena, CRI Agence	Karine Guillemette, Financière agricole du Québec
Jean-Pierre Kack, Ferme du Lapin tendre	Frédéric Lagacé, Clapier Beurivage
Stéphanie Levasseur, UPA	Claire Lys, CRI Agence
Bernard Marsolais, Belisle Solution Nutrition	Martine Paul, Ferme du Lapin tendre
Elaine Paulhus, Ferme Laobec	Lucas Sévigny, Ferme Laobec
Laurianne Soucy, Union des producteurs agricoles	Raphaël Tanguay, Ferme Caprilap SENC
Maxime Tessier, Laprodéo inc.	Antoine Thibault, Ferme du Lapin sucré inc.
Marlis Trachsel-Bernhard, Ferme Persévérance	Samuel Tremblay, Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Frédéric Lagacé, vice-président du Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ), ouvre l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs visés par le Plan conjoint du SPLQ à 9 h 18 et souhaite la bienvenue aux producteurs et aux intervenants. Il invite les participants à se présenter.

#### 2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Étant donné que le président du SPLQ, M. Maxime Tessier, participe à cette assemblée en mode virtuel, il est proposé que M. Lagacé soit nommé président d'assemblée.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu de nommer M. Frédéric Lagacé président d'assemblée.

#### 3. RAPPEL DES RÈGLES DE PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES



**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Raphaël Tanguay et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu de ne pas procéder à la lecture des règles de procédures des assemblées délibérantes figurant à l'annexe II du Règlement général du SPLQ.

#### **4. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La secrétaire générale, Mme Laurianne Soucy, fait la lecture de l'avis de convocation que les participants de l'assemblée ont préalablement reçu par courriel.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un président d'assemblée
3. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes
4. Lecture et adoption de l'avis de convocation
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 novembre 2021
7. Mot du président du Syndicat
8. Mot de l'agence de vente
9. Présentation et adoption du rapport d'activités 2021-2022 et adoption du plan d'action et orientations 2022-2023
10. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice 2021-2022
  - 9.1. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2022-2023
11. Divers
12. Clôture de l'assemblée

#### **5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 5 NOVEMBRE 2021**

La secrétaire générale rappelle que les participants de l'assemblée ont préalablement reçu par courriel le procès-verbal de l'AGA de 2021. Puis, elle procède à un bref survol de celui-ci.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Guillaume Bernard et appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA 2021.

#### **6. MOT DU PRÉSIDENT**

M. Maxime Tessier rappelle qu'il avait promis, lors de sa nomination à titre de président du SPLQ, d'améliorer la structure et le fonctionnement de la mise en marché du lapin. Au cours des derniers mois, le SPLQ a obtenu le soutien de la Direction recherche et politiques agricoles de l'Union des producteurs agricoles (UPA) afin de réaliser un diagnostic et une analyse du fonctionnement et de la structure de l'agence de vente. Suivant ce travail, des recommandations ont été émises afin d'alléger la structure de l'agence de vente.

Le conseil d'administration (CA) du SPLQ continue sa démarche de réflexion sur l'avenir de l'agence de vente. À l'issue de cette démarche, une recommandation sera présentée par le CA aux membres du SPLQ.

Le président revient sur les dernières années, qui ont été difficiles pour les producteurs cunicoles. Malgré cette période parsemée d'embûches, les producteurs ont su être résilients et la structure unique de production et de mise en marché des lapins du Québec est un atout pour tous les intervenants de la filière, puisqu'elle permet de les rassembler afin de faire face à des situations extrêmes, telles que la pandémie de la COVID-19 et de développer des solutions efficaces aux enjeux auxquels le secteur est confronté. Cette structure permet également de réaliser des projets collectifs porteurs pour la filière, comme la campagne promotionnelle visant à valoriser le Lapin du Québec. D'ailleurs, les efforts de promotion doivent absolument être maintenus afin de rejoindre les consommateurs et de montrer à ces derniers tous les attributs extraordinaires de la viande de lapin ainsi que des diverses façons d'apprêter celle-ci.

Il remercie tous les membres du CA du SPLQ pour leur collaboration et leur travail permettant de résoudre les enjeux du secteur.

## **7. MOT DE L'AGENCE DE VENTE**

La baisse majeure du cheptel cunicole pour pallier la faible demande durant la pandémie de la COVID-19 et la hausse du coût des intrants ont des conséquences importantes sur le secteur cunicole, qui tente de retrouver le même rythme de production pré-pandémie. Au cours de la dernière année, la collaboration de tous les producteurs de lapins a permis de n'enregistrer aucun surplus de production. En 2021, 145 765 lapins ont été vendus. Pour l'année 2022, il est attendu d'atteindre le cap des 200 000 lapins vendus. En moyenne, ce sont 3 869 lapins par semaine qui ont été jumelés entre janvier et septembre 2022, ce qui est une augmentation de près de 17 %, comparativement au volume jumelé pour la même période.

Les activités de l'agence de vente sont complexifiées, surtout au niveau du jumelage entre l'offre des producteurs et la demande des acheteurs, par l'accès éloigné du seul abattoir sous inspection fédérale à proximité du Québec, soit à Flinton, en Ontario. Le transport et le jumelage sont organisés de manière à réduire le plus possible les frais de transport, qui sont répartis entre les producteurs et les acheteurs. L'agence de vente a dû adapter ses opérations aux différentes fermetures de l'abattoir de Flinton, qui sont survenues en début d'année et en mai 2022.

Le Petit abattoir, établissement sous inspection fédérale, va débiter prochainement ses activités d'abattage de lapins, ce qui permettra à l'agence de vente de répartir une partie du volume de lapins à abattre au Québec.

Finalement, le secteur cunicole est confronté à plusieurs enjeux, notamment le transport, l'abattage, la hausse de coût des intrants ainsi que la pénurie de main-d'œuvre, qui ont des impacts à tous les niveaux. Les intervenants de la filière auront à rassembler leurs efforts afin de résoudre ces enjeux et les défis à venir.

### **Période de discussion**

Les producteurs cunicoles présents à l'assemblée conviennent que le développement du secteur ne peut pas compter sur l'abattoir sous inspection fédérale en Ontario, puisque la capacité d'abattage de cet établissement est limitée à trois jours par semaine.

Malgré les services d'abattage qui seront offerts prochainement au Petit abattoir, il demeure certains enjeux au niveau des opérations de conditionnement, qui sont sous inspection provinciale. Il demeure que ce modèle est intéressant et qu'il doit être soutenu par le secteur cunicole.

## **8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022 ET ADOPTION DU PLAN D'ACTION ET ORIENTATIONS 2022-2023**

La secrétaire générale présente le Rapport d'activité 2021-2022. Tout d'abord, il y a eu 19 rencontres du CA au cours de la dernière année. La précédente AGA a eu lieu le 5 novembre 2021. Étant donné le contexte, celle-ci s'était tenue par vidéoconférence.

Au 31 juillet 2022, 14 producteurs détenaient un total de 7 320 parts de production attribuées (PPA), celles-ci étaient réparties en parts de production attribuées régulières, différenciées et producteur-acheteur. Dans l'optique de pallier la pénurie de lapins anticipée pour la période des Fêtes de l'année 2022, il a été convenu d'autoriser les producteurs à produire la totalité de leurs PPA dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

En juin dernier, les administrateurs du SPLQ et les membres du comité des acheteurs se sont rencontrés afin de négocier les prix du lapin. Les négociations ont permis d'arriver à conclure une nouvelle entente de prix, l'augmentation des prix a été convenue de la manière suivante : dès le 12 septembre 2022, il y a une majoration de 0,15 \$ la livre et dès le 9 janvier 2023, une majoration de 0,10 \$/lb s'applique, à noter que les majorations sont au poids vif.

Les producteurs sont informés par l'entremise du bulletin *Messenger cunicole*. D'ailleurs, cette année, il y a eu deux publications, soit en novembre 2021 et en mai 2022. D'autres communications sont également envoyées par courriel aux producteurs.

Le président et les administrateurs ont représenté les producteurs devant plusieurs instances, comme le conseil général de l'UPA, et devant plusieurs organismes, dont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

D'autres projets ont eu lieu durant la dernière année, notamment la reconduction pour une troisième année du projet Agent de développement pour l'amélioration de la coordination sectorielle, plusieurs activités promotionnelles réalisées dans le cadre du projet de promotion concertée de la filière cunicole pour la valorisation du Lapin du Québec ainsi que la participation du SPLQ en tant que membre de la Table pour le développement des viandes de spécialité. D'autres activités, comme les ateliers cunicoles collectifs et les rencontres des membres de la Structure de concertation cunicole ont eu lieu. Ces projets et ces activités ont été réalisés en fonction des cibles d'actions prioritaires retenues lors de la planification stratégique 2017-2022, soit la coordination sectorielle et le support de l'État, la prospérité des entreprises de production, l'efficacité de la mise en marché et de l'abattage ainsi que la promotion des produits de lapins québécois.

Dans cette même lignée, le choix des actions prioritaires prévues dans le Plan d'action 2022-2023 correspond aux cibles inscrites dans le Plan stratégique 2017-2022. Le Plan d'action est sujet à changement, étant donné que la filière cunicole a entamé un processus de mise à jour du Plan stratégique. Il demeure tout de même que les actions prévues pour 2022-2023 se concentreront sensiblement sur les mêmes dossiers prioritaires, comme l'abattage, le transport, la transformation, la mise en marché, l'efficacité et la compétitivité ainsi que la promotion. En fonction de ces dossiers prioritaires, la filière prévoit intervenir plus spécifiquement à améliorer la connaissance et le contrôle des coûts de production à la ferme, à accroître l'utilisation des services-conseils à la ferme, à adapter la structure et le fonctionnement de l'agence de vente, à évaluer les alternatives pour réduire les coûts d'abattage et de transport, à maintenir l'engagement de tous les acteurs de la filière dans la stratégie de promotion du lapin ainsi qu'à faciliter le développement des produits, qui répondent aux besoins des consommateurs.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Raphaël Tanguay et appuyée par M. Lucas Sévigny, il est unanimement résolu d'adopter le Rapport d'activité 2021-2022 et le Plan d'action 2022-2023.

## **9. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2021-2022**

Mme Sabrina Diez, cheffe comptable à la Direction des finances de l'UPA, présente les états financiers. Concernant le bilan financier, celui-ci représente la situation telle qu'elle en date du 31 juillet 2022.

Comparativement à la précédente période, les produits ont augmenté de 40 %. Cette augmentation est principalement due aux projets, entre autres, celui de promotion concertée de la filière cunicole pour la valorisation du Lapin du Québec auquel le SPLQ a obtenu une aide financière du MAPAQ. Les charges ont connu une hausse de près de 38 %, ce qui est également attribuable aux projets. Au niveau des crédateurs, la situation s'est améliorée par rapport à 2021, ce qui signifie que le délai de paiement des acheteurs en 2022 s'est écourté. Rappelons que le SPLQ a plusieurs dettes, notamment deux envers l'UPA et une obtenue dans le cadre du programme gouvernemental du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, qui devra être remboursée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 afin de bénéficier de la radiation partielle de la valeur du prêt, soit de 20 000 \$.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers 2021-2022.

### **9.1. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2021-2022**

Le CA recommande de poursuivre l'audit des finances du SPLQ à l'aide d'une mission d'examen, à l'instar de ce qui a été fait pour 2021-2022, et de continuer la collaboration avec la firme Beauregard & Breault.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Martine Paul et appuyée par M. Lucas Sévigny, il est unanimement résolu de renouveler le mandat pour la mission d'examen 2022-2023 par la firme Beauregard & Breault.

## **10. DIVERS**

M. Lucas Sévigny souligne que le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec existe depuis 20 ans.

Plusieurs producteurs cynicoles partagent leurs inquiétudes par rapport à l'augmentation des coûts de production, plus spécifiquement de l'alimentation. Le CA du SPLQ suit de près les coûts de production afin de négocier les prix adéquatement auprès des acheteurs de lapins. Au cours de la dernière année, il faut se rappeler qu'il y a eu des augmentations au niveau du prix et des volumes d'achat de lapins.

## **11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Guillaume Bernard et appuyée par M. Raphaël Tanguay, il est unanimement résolu de lever la séance de l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint du SPLQ à 11 h 18.

## MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2023 tire déjà à sa fin.

En février 2023, on apprenait que l'entreprise CUNICO Ltée, propriété de M. Marcel Savoie et de Mme Isabelle Larose, était en marche d'acquérir la Ferme Avicole d'Oka, le plus gros acheteur de lapins au Québec. Finalement, ce n'est qu'en septembre que le tout s'est confirmé. Nous souhaitons que cette transaction apporte un certain changement au sein de la filière. M. Marcel Savoie est reconnu pour être une personne qui aime travailler en équipe et qui est aussi, à la base, un ancien producteur. On souhaite avoir des échanges avec les acheteurs pour aborder certains enjeux, dont les volumes de lapins et les transports. L'enjeu des volumes de lapins est devenu encore plus critique, depuis qu'un des éleveurs a quitté la production à l'été 2023. Au même moment, un autre éleveur de l'Ontario cessait la production cunicole. Celui-ci approvisionnait un acheteur du Québec. Des discussions devront avoir lieu entre le SPLQ et le comité des acheteurs afin de trouver un équilibre entre l'offre et la demande.

Au cours de la dernière année, quelques changements ont eu lieu au sein de la structure de l'agence de vente. Cela n'a pas eu d'effet sur le paiement des producteurs. Au contraire, le délai de paiement s'est écourté d'une semaine. À présent, les producteurs reçoivent le paiement de leur livraison deux semaines suivant celle-ci.

Le contexte économique affecte durement les productrices et producteurs du secteur cunicole. En ce sens, nous souhaitons documenter la situation en mettant à jour l'étude technico-économique du secteur cunicole, qui avait été réalisé en 2019. En actualisant les résultats de cette étude, nous aurons accès à une source d'information spécifique, actuelle et de qualité pour nous guider dans de futures décisions, notamment lors des négociations de prix. D'ailleurs, à la suite de négociations ayant eu lieu d'avril à septembre 2023, le SPLQ et le comité des acheteurs ont convenu d'une augmentation de 0,23 \$ la livre. Cette augmentation est appliquée à tous les lapins de catégories « Réguliers », « Sous-poids 1 », « Sous-poids 2 » et « Sous-poids 3 ».

La prochaine année s'annonce sous les thèmes de l'efficacité sectorielle et du développement de la consommation des produits de lapin du Québec. Ces thèmes font référence aux deux cibles qui ont été identifiées comme prioritaires dans l'exercice de planification stratégique. Nous comptons bien s'appuyer sur le plan stratégique pour nous guider dans notre collaboration avec nos partenaires de la filière.

Bonne assemblée!

Le président,



Guillaume Bernard

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022-2023

## 1. LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Le Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ) est un organisme syndical, non gouvernemental, représentant les producteurs de lapins du Québec. Il fut fondé en 1979 pour et par les éleveurs de lapins.

Les principaux objectifs du SPLQ sont :

- l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques et sociaux de ses membres et producteurs;
- de regrouper les producteurs de lapins et leur donner les moyens d'étudier leurs problématiques, de proposer des solutions et de défendre l'intérêt général de leur profession;
- d'obtenir, pour l'ensemble des producteurs, les conditions de mise en marché les plus avantageuses;
- d'ordonner la production afin d'obtenir un produit de qualité pour rencontrer les exigences et les besoins du marché;
- d'organiser des activités de promotion des produits de lapins et d'accentuer la recherche de nouveaux débouchés;
- d'informer régulièrement les producteurs de lapins sur les questions de production et de mise en vente des lapins.

Le Plan conjoint, en vigueur depuis 1991, est administré par le SPLQ. Il dispose de tous les pouvoirs conférés par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* pour organiser une mise en marché ordonnée des lapins. Comme office, le SPLQ est responsable de l'application du Plan conjoint et des règlements associés.

Le produit visé est le lapin mis en marché sous la surveillance et la direction du SPLQ, conformément aux règlements et aux conventions de mise en marché approuvés et homologués par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Ainsi, l'agence de vente est le seul intermédiaire par lequel peuvent s'approvisionner tous les acheteurs.

Le SPLQ est affilié à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

## 2. L'ORGANISATION

### 2.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) est formé de cinq producteurs membres en règle du SPLQ. Les mandats des administrateurs sont d'une durée de trois ans, répartis selon le tableau suivant :

NOM	POSTE		ANNÉE D'ÉLECTION
<b>Frédéric Lagacé</b> Saint-Gilles	N° 1	Vice-président	2021
<b>Maxime Tessier</b> Saint-Tite	N° 2	Administrateur	2022
<b>Guillaume Bernard</b> La Présentation	N° 3	Président	2020
<b>Jean-Pierre Kack</b> Lévis	N° 4	Administrateur	2022
<b>Marlis Trachsel-Bernhard</b> Saint-Germain-de-Grantham	N° 5	Administratrice par intérim	2020

Au cours de la dernière année financière, le CA du SPLQ s'est réuni à 20 reprises par vidéoconférence.

Les membres du CA se sont partagé les dossiers de la manière indiquée dans le tableau ci-dessous et ont œuvré en collégialité afin d'aborder les enjeux concernant le fonctionnement de l'organisation, la mise en marché, la production de lapins et la promotion. Deux comités ont été ajoutés en cours d'année pour faire avancer des dossiers d'actualité, soit « Évaluation périodique » et « Transport ».

### COMITÉS ET PARTAGE DES DOSSIERS 2022-2023

Comités	Jean-Pierre Kack	Maxime Tessier	Guillaume Bernard	Marlis Bernhard-Trachsel	Frédéric Lagacé
Exécutif		X	X		X
Finances	X	X	X	X	X
Négociation et mise en marché	X	X	X		
Promotion, étude de marché et produits finis			X	X	X
Relation avec l'Ontario		X			
Structure de concertation (Table)			X		X
Préparation AGA-AGS, projets, communications	X	X	X	X	X
Comité évaluation du cahier des charges			X		
Santé Canada			X		



Comités	Jean-Pierre Kack	Maxime Tessier	Guillaume Bernard	Marlis Bernhard-Trchsel	Frédéric Lagacé
Développements stratégiques	X	X	X	X	X
Journées thématiques	X	X	X	X	X
Représentant au Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec	X	X			
Stratégie Bien-être animal – Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec			X		
Suivi des nouveaux producteurs et mentorat			X		X
Code canadien et production biologique		X	X		
Analyse et revue des règlements et Convention	X	X	X		X
Évaluation périodique	X	X	X	X	X
Transport			X	X	X
Site Web et réseaux sociaux			X		X

## 2.2 L’assemblée générale annuelle

Le 25 novembre 2022 se tenait l’AGA des producteurs visés par le Plan conjoint et l’AGA des membres du SPLQ, à L’Érablière la Pente Douce à Notre-Dame-de-Bon-Conseil. La rencontre a été l’occasion pour les producteurs de discuter des activités réalisées par leur organisation, de connaître la vision et les priorités d’action pour l’année à venir et d’échanger sur le développement du secteur.

Les producteurs ainsi que les participants ont pu prendre connaissance des rapports d’activité et financiers pour l’exercice 2021-2022.

Les producteurs et les participants ont également été informés des actions réalisées en lien avec la planification stratégique 2017-2022 et les orientations pour l’année à venir ont été déterminées. Les activités de mise en marché réalisées par l’agence de vente ont été abordées.

Mme Stéphanie Levasseur, deuxième vice-présidente de l’UPA, a pris la parole pour souligner le bon travail des membres du CA et la mobilisation des producteurs. Elle a aussi fait le point sur les dossiers d’actualité de l’UPA, notamment en lien avec le cadre stratégique pour l’agriculture 2023-2028, la protection du territoire agricole et le soutien aux initiatives agroenvironnementales. Elle a enfin réitéré l’appui de l’UPA au fonctionnement de l’organisation et aux activités de mise en marché.

## 2.3 Le personnel

L'UPA, par l'entremise de l'aide aux groupes de la Direction recherches et politiques agricoles, offre un support, conformément à l'entente établie entre les deux parties. Cette dernière détermine, notamment, un nombre d'heures de travail pour les deux employés attirés au SPLQ, soit l'agente de projet agissant comme secrétaire générale et l'adjointe administrative en charge du secrétariat.

Le service des finances de l'UPA assure la comptabilité, notamment la production des états financiers, la facturation aux acheteurs et les paiements aux producteurs, selon les indications des gestionnaires de l'agence de vente.

## 2.4 Le financement de l'organisation

Le *Règlement sur les contributions des producteurs de lapins* et le *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* prévoient des prélèvements pour chaque lapin livré par les producteurs. Depuis mars 2012, les contributions pour soutenir l'organisation et assurer la réalisation des activités sont de :

<b>Plan conjoint</b>	0,42 \$/lapin
<b>Mise en marché</b>	0,072 \$/lapin
<b>Agence de vente</b>	10 \$/transaction

Notons que le Syndicat poursuit le plan de remboursement de sa dette envers l'UPA.

## 3. LA MISE EN MARCHÉ ET LES REPRÉSENTATIONS POUR L'ANNÉE 2022-2023

### 3.1 La mise en marché

#### ☞ La gestion des parts de production

Le *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* prévoit la gestion des parts de production, la mise en marché des lapins, les pénalités et les sanctions ainsi que les règles de gestion et de paiement de surplus.

À chaque réunion du CA, le Syndicat évalue l'état de la production et de la demande des acheteurs. Il prend connaissance des ajustements des parts de production attribuées (PPA) au terme des intervalles et considère l'émission de parts de production ou la réduction des parts de production existantes.

Le CA doit juger du niveau de production réelle pour déterminer si la demande des acheteurs sera satisfaite. Les administrateurs doivent aussi évaluer les éventuels besoins des acheteurs en dépit des demandes hebdomadaires assez variables et du fait que ces derniers ne s'engagent que sur une année d'achat.

Ce faisant, au 31 juillet 2023, ce sont 7 producteurs qui détenaient un total de 5 406 PPA, parts de production attribuées différenciées (PPAD) et producteur-acheteur (PPA-PA), réparties comme suit :

- 5 406 PPA;

- 831 PPAD;
- 15 PPA-PA.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, le niveau de production permis est à hauteur de 100 % des PPA.

### ➔ **Négociation avec les acheteurs**

Le comité de négociation du SPLQ discute régulièrement de meilleures conditions qu'il croit pouvoir obtenir des acheteurs. Au cours de l'exercice, le Syndicat a mis en application la Convention de mise en marché du lapin de chair comme homologuée en 2020. Le 28 avril 2023, les administrateurs du SPLQ et les membres du comité des acheteurs se sont rencontrés afin de négocier les prix du lapin. Les négociations ont permis de convenir des prix suivants pour 2023-2024 :

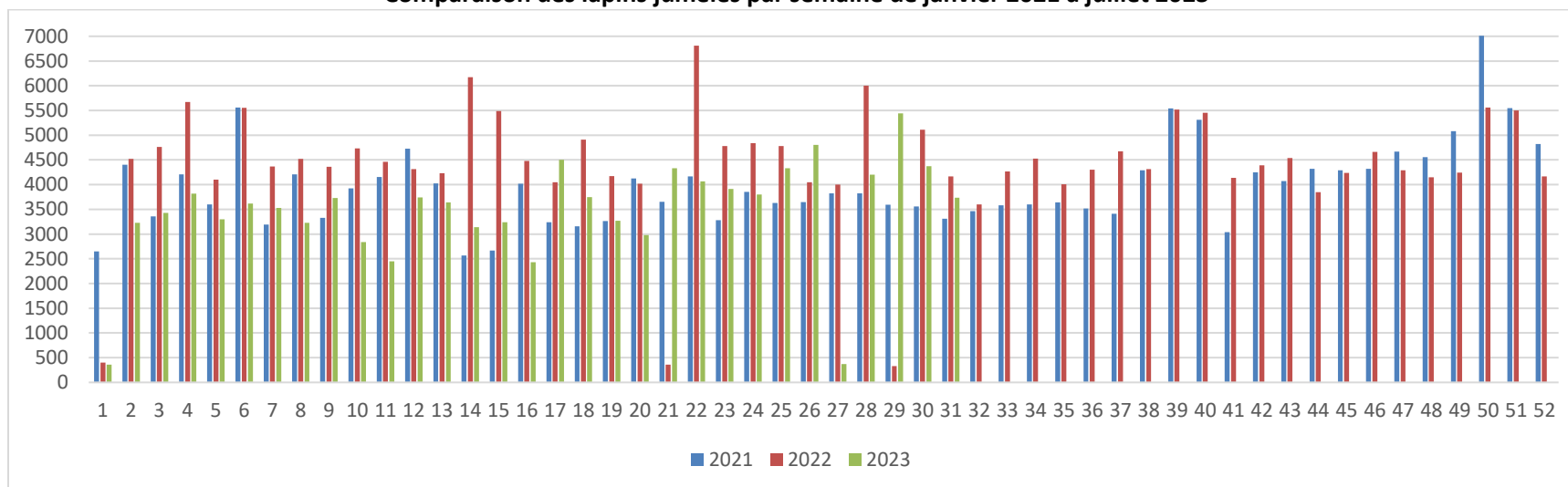
Description	Catégorie	Prix		\$ du kg carcasse	Date d'application
		\$/lb	\$/kg		
<b>Sous poids 1</b>	Moins de 4.74 lb Moins de 2.15 kg	1.26	2.78	5.15	25 septembre 2023
<b>Sous poids 2</b>	4.75 à 4.99 lb 2.16 à 2.27 kg	1.92	4.24	7.84	
<b>Sous poids 3</b>	5 à 5.19 lb 2.27 à 2.35 kg	2.10	4.63	8.57	
<b>Réguliers</b>	5.20 lb et plus 2.36 kg et plus	2.53	5.58	10.33	

Malgré cette augmentation, mentionnons qu'au départ, la demande initiale du SPLQ était une majoration de 0,50 \$ par livre du prix actuel payé aux producteurs. Cette augmentation reflète réellement les besoins des producteurs pour continuer à produire et à faire face aux hausses des coûts de production.

## ↻ Jumelage

Comme illustré dans le graphique ci-dessous, la tendance des lapins jumelés est à la hausse pour 2022 par rapport à 2021. En effet, cela s'explique par la COVID-19, qui a influencé la demande pour l'année 2021. En 2021, un total de 207 046 lapins a été livré. Pour la période de 2022, ce sont 228 879 lapins qui ont été mis en marché, ce qui représente une hausse de 10,5 % par rapport à 2021.

**Graphique 1.**  
**Comparaison des lapins jumelés par semaine de janvier 2021 à juillet 2023**

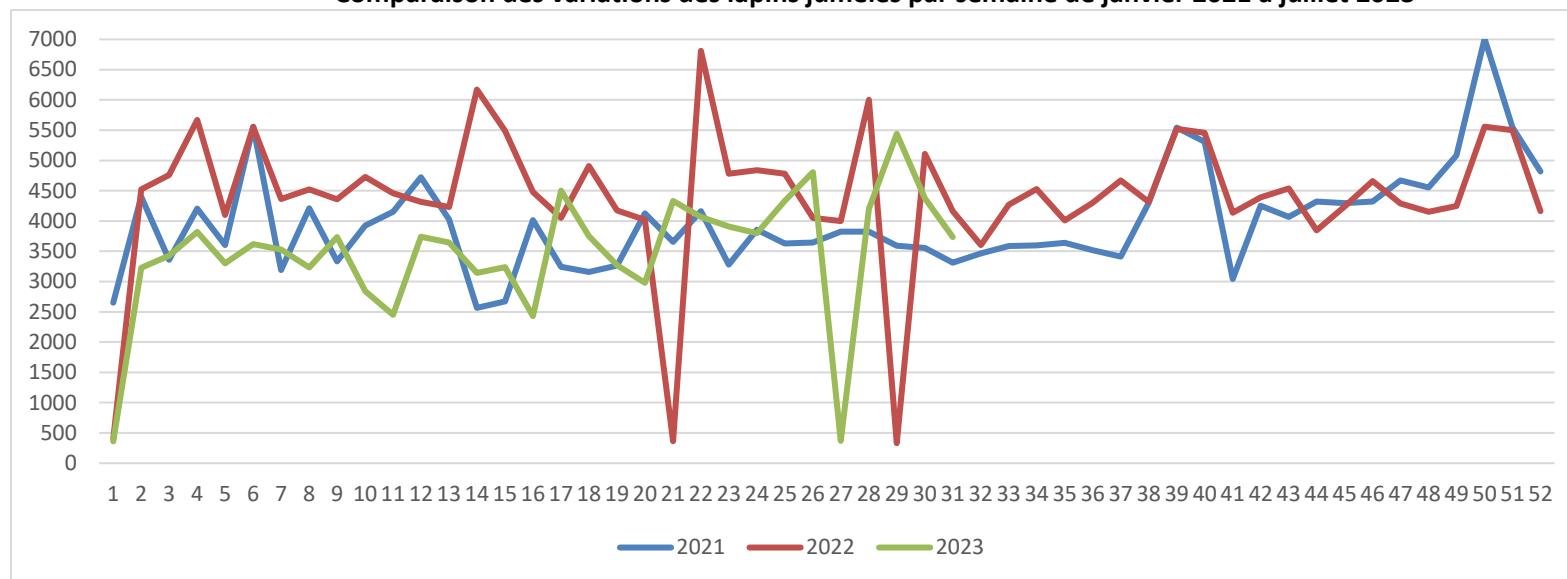


De janvier à juillet 2023, 107 594 lapins ont été livrés. Par rapport à la même période en 2022, une baisse de 20 % du nombre de lapins mis en marché est observée. Cette situation peut s'expliquer par la baisse du nombre de producteurs et les conséquences de la baisse des troupeaux lors de la pandémie.

Un creux est observé à la première semaine des trois années de référence présentées dans le graphique. Cette situation intervient annuellement, puisque l'abattoir de Flinton est fermé à ce moment-ci de l'année. D'autres creux sont observés en 2022 pour la même raison, soit aux semaines 21 et 29. En 2023, l'abattoir était fermé à la 27<sup>e</sup> semaine.

**Graphique 2.**

**Comparaison des variations des lapins jumelés par semaine de janvier 2021 à juillet 2023**



Sur une base hebdomadaire, les jumelages ont évolué comme suit :

- 2021 : 3 981;
- 2022 : 4 401;
- 2023 (en ne tenant compte que des 31 premières semaines) : 3 470.

Entre 2021 et 2023, le nombre de lapins jumelés par semaine a diminué de 12,8 %. Afin de comparer ces trois années selon la même période, c'est-à-dire de janvier à juillet, le nombre de lapins jumelés par semaine est respectivement de 3 700, 4 338 et 3 470 pour 2021, 2022 et 2023. Pour la première moitié de l'année de 2021 à 2023, une baisse de 6 % est observée.

## ➤ Facturation aux acheteurs et paiement aux producteurs

La saisie des données fournies par les acheteurs et les abattoirs est effectuée par les responsables de l'agence de vente et par les services comptables de l'UPA afin de produire les factures aux acheteurs et les paiements aux producteurs. Certains acheteurs demandent à payer les producteurs au rendement carcasse. Ce mode de paiement est plus juste et reconnaît une valeur aux lapins de qualité. Selon les producteurs qui obtiennent un paiement sur cette base, ce mode de paiement est plus équitable, puisqu'il permet le paiement des lapins en fonction des kilos de chair livrés.

## ➤ Les prix

Comme prévu dans la Convention, les lapins livrés sont payés au prix établi en fonction de la classe de poids. L'article 61 du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* stipule que le Syndicat verse aux producteurs un prix provisoire, par catégorie de lapins, pour les lapins mis en marché, conformément à la confirmation du Syndicat et aux parts de production émises. Ce prix est calculé selon les revenus de ventes et les dépenses anticipées pour la mise en marché des lapins pendant l'intervalle durant lequel s'effectue la livraison. Le prix provisoire est réajusté au besoin pendant un intervalle donné.

Tout au long de l'année financière 2022-2023, le prix provisoire a varié à quelques reprises. Il était à 2,00 \$/lb depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. À partir de septembre 2022, il s'est établi à 2,15 \$/lb. Depuis le 9 janvier 2023, le prix provisoire a été fixé à 2,25 \$/lb. Ainsi, l'acheteur paie les lapins réguliers qui lui sont livrés au prix de 2,30 \$/lb, et 0,05 \$/lb est versé au Fonds de réserve servant à maintenir le prix provisoire payé au producteur lors des ventes de lapins à prix réduit. Une partie du Fonds de réserve a été utilisée pour permettre aux producteurs de continuer à percevoir un prix provisoire de 2,00 \$/lb entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2022, alors qu'un rabais a été consenti aux acheteurs afin de les encourager à respecter leur engagement annuel et à se procurer un volume de lapins supplémentaire. Ainsi, tout acheteur ayant respecté son engagement annuel, qui a acheté un minimum de 300 lapins par semaine tout au long de la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'au 30 avril 2022, qui a maintenu son volume d'achat d'au moins 90 % de son engagement annuel pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2022 et qui s'est engagé à augmenter celui-ci de 7 % pour 2022-2023, une réduction de 0,05 \$/lb a été consentie pour tous les lapins achetés lors de la période estivale.

Lorsque le Syndicat n'a pas à effectuer de ventes de lapins à prix réduit et qu'un surplus important est généré au Fonds de réserve, il rembourse périodiquement aux producteurs les montants accumulés dans ce fonds au prorata du nombre de lapins livrés durant la période visée.

Pour l'année à venir, il a été convenu avec les membres du comité des acheteurs qu'à partir du 25 septembre 2023, les lapins réguliers seront facturés à 2,53 \$/lb. Cette hausse de 0,23 \$/lb s'est répercutée sur les lapins des autres catégories de sous-poids.

## ➤ Le transport

Pour l'année 2022-2023, les lapins ont été livrés à deux abattoirs, soit une au Québec (Abattoir Rolland Pouliot & Fils inc. [provincial]) et une en Ontario (Abattoir Flintshire Farms inc. [fédéral]). La majorité des volumes est livrée jusqu'en Ontario; en moyenne, près de 85 % des lapins y sont abattus chaque semaine.

Pour les voyages vers Flinton, le coût et la gestion du transport sont présentement partagés entre l'acheteur et les producteurs. Certaines contraintes sont toujours présentes pour le transport, ce qui entraîne des conséquences sur le jumelage. En effet, les préférences ou les difficultés particulières de chaque producteur s'ajoutent aux contraintes des abattoirs et des transporteurs disponibles. L'agence de vente suggère à tous producteurs de s'assurer d'avoir une entente avec au moins un transporteur pour chaque journée de livraison, dans l'éventualité d'une confirmation de livraison à cette journée.

Le transport pour les lapins vendus aux États-Unis est géré par l'agence de vente, laquelle mandate soit le producteur ou un transporteur externe pour effectuer le transport. Les coûts sont transigés par l'agence de vente, qui s'assure du bon fonctionnement du transport, celui-ci étant facturé par le biais du SPLQ au producteur et à l'acheteur.

### **3.2 L'information aux producteurs**

#### **➔ Le Messenger cunicole et le site Internet**

Une édition du Messenger cunicole a été acheminée aux producteurs et aux intervenants en février 2023. L'infolettre a permis de tenir informés les lecteurs de l'avancée de certains projets, entre autres, le projet de promotion concertée de la filière, la reconduction du mandat de l'agent de développement et la mise à jour du Plan stratégique du secteur cunicole.

En raison des priorités de travail et des ressources limitées, le SPLQ n'a pas été en mesure de mettre à jour son site Internet ([www.lapinduquebec.qc.ca](http://www.lapinduquebec.qc.ca)). Dans le cadre du projet de promotion concertée, un autre site ([www.festindelapin.com](http://www.festindelapin.com)) a été mis en ligne à l'occasion du lancement de la campagne Lapin du Québec.

#### **➔ Notes aux producteurs et informations générales**

Le Syndicat émet fréquemment des notes aux producteurs les informant de l'évolution de la mise en marché et des activités en cours. Il répond également régulièrement à toutes les demandes d'information pertinente provenant des producteurs et des différents intervenants intéressés par le secteur cunicole.

### **3.3 Les représentations et les relations avec divers organismes**

Le Syndicat s'implique régulièrement dans des activités de représentation susceptibles d'engendrer des impacts positifs pour les producteurs de lapins. Les administrateurs s'assurent, entre autres, que les besoins des producteurs soient connus et que les priorités d'action du Syndicat soient comprises par les intervenants du secteur. Pour y parvenir, les administrateurs se partagent, en début d'année, le suivi des dossiers (voir le tableau « Comités et partage des dossiers 2022-2023 » aux pages 17 et 18).

Le président et les administrateurs ont ainsi représenté les producteurs devant plusieurs instances et plusieurs organismes, comme le conseil général de l'UPA, le MAPAQ, la RMAAQ, La Financière agricole du Québec (FADQ), le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) et bien d'autres.

## ☞ L'Union des producteurs agricoles

L'UPA représente tous les producteurs agricoles et le SPLQ y est affilié. Conséquemment, le Syndicat occupe un siège au conseil général de l'UPA. Il est ainsi en mesure de faire valoir les besoins des producteurs et d'améliorer les perceptions du secteur auprès de ses pairs.

L'appui et l'expertise de l'UPA sont essentiels et même vitaux pour le secteur cunicole, considérant qu'elle soutient les producteurs de lapins et le développement de nouvelles productions. Le Syndicat est présent aux séances provinciales sur la vie syndicale et sur les différentes tables de travail qui traitent de la mise en marché collective et de l'action associative.

## ☞ Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

À différents moments au cours de l'année, les administrateurs se sont entretenus avec les responsables du MAPAQ, afin d'échanger sur le potentiel de développement du secteur, de ses besoins en appui financier et politique ainsi que de connaître davantage les attentes gouvernementales. Pour l'élaboration du Portrait diagnostique sectoriel de l'industrie cunicole du Québec, le SPLQ a collaboré à plusieurs reprises avec les responsables du MAPAQ. Ce présent Portrait a permis de dresser un profil évolutif et comparatif du secteur cunicole. Les informations à retenir sont les suivantes :

- Les priorités de recherche et d'innovation du secteur sont l'amélioration de la production ainsi que l'accroissement de l'efficacité de la mise en marché, de l'abattage et de la transformation;
- La coordination des jumelages hebdomadaires est un défi récurrent pour le secteur;
- Au niveau du transport, la dispersion géographique des éleveurs et la continuité de l'abattage en Ontario pour la majorité de la production québécoise posent des défis importants pour l'organisation du transport;
- Le coût de l'alimentation, la faible productivité des lapines et leurs performances alimentaires sont les principaux paramètres qui affectent la rentabilité et la compétitivité des entreprises.

La dynamisation de la Table de concertation cunicole, grâce à un soutien financier du MAPAQ, a notamment permis d'être en contact étroit avec plusieurs responsables du secteur afin de trouver des solutions, depuis l'arrêt de l'abattage de lapins par l'Abattoir Ducharme en août 2021.

## ☞ La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

La RMAAQ est l'organisme chargé d'assurer l'application des lois et des règlements touchant à la mise en marché. Le président et la permanence du Syndicat s'assurent de la bonne collaboration avec la RMAAQ.

Les documents réglementaires à jour sont disponibles ici :

- *Règlement général du SPLQ* :  
[www.rmaa.qc.ca/fileadmin/DocuCentre/Decision/2019/11540.pdf](http://www.rmaa.qc.ca/fileadmin/DocuCentre/Decision/2019/11540.pdf)
- *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* :  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cr/M-35.1,%20R.%202014.1.pdf>



## ➤ La Financière agricole du Québec

L'état de la production, du marché et du secteur cunicole québécois a été fréquemment partagé avec la FADQ, notamment dans le cadre des rencontres de la structure de concertation cunicole. Son soutien est vital pour l'établissement et la consolidation d'entreprises cunicoles professionnelles respectant les dernières normes en matière de santé et de bien-être animal. Grâce à l'appui financier et logistique de la FADQ, dans le cadre du Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques, une étude technico-économique du secteur cunicole québécois a pu être réalisée par le CECPA. Les résultats ont été présentés le 19 avril 2021 devant 14 participants de la filière.

## ➤ La Table de concertation du secteur cunicole

Présidée par M. Marcel Savoie de Cunico ltée et appuyée par M. Steve Côté, agent de développement, la Table de concertation du secteur cunicole s'est penchée, en 2022-2023, sur une multitude d'enjeux en lien, notamment, avec le transport.

## 4. LES ACTIVITÉS 2022-2023 ET LES PROJETS 2023-2024

Bien que les ressources financières du Syndicat soient limitées pour la réalisation d'activités, notamment de promotion et de recherche ainsi que pour la mise en œuvre de projets divers, ces thématiques constituent toujours des priorités d'action. La dernière année n'a pas fait exception. En effet, plusieurs projets ont vu le jour durant l'année 2022-2023.

### 4.1 Projets

#### ➤ Agent de développement pour l'amélioration de la coordination sectorielle

Le Syndicat a été mandaté en avril 2019 par la Table de concertation cunicole afin de procéder à l'embauche d'un agent de développement pour l'amélioration de la coordination sectorielle cunicole. Cette démarche a résulté de la volonté des membres de la Table d'accélérer la réalisation du Plan stratégique sectoriel 2017-2022. Au terme d'une consultation auprès des représentants à la Table, M. Stephen Côté avait été sélectionné en mai 2019 comme agent de développement. Le projet a pu être rendu possible grâce à l'appui financier du Partenariat canadien pour l'agriculture (Agriculture et Agroalimentaire Canada et MAPAQ). Rappelons que le Plan stratégique énumérait quatre cibles à atteindre à l'horizon 2022, soit la coordination sectorielle, la prospérité des entreprises de production, l'efficacité de la mise en marché et de l'abattage ainsi que la promotion des produits de lapin québécois.

En août 2021, les membres de la Table de concertation ont convenu de reconduire le projet Agent de développement cunicole pour une troisième année en déposant une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de développement sectoriel. Le mandat de l'agent de développement s'est échelonné entre le 3 novembre 2021 et le 31 janvier 2023. Les travaux prévus dans le mandat ont consisté à poursuivre le développement concerté du secteur cunicole par la réalisation de plusieurs activités, entre autres, la mise en place d'un nouveau plan stratégique et le déploiement des dernières phases de la campagne de promotion.

## ➤ **Élaboration du plan stratégique cunicole québécois 2022-2027**

En avril 2022, le SPLQ a déposé, dans le cadre du Programme de développement sectoriel, une demande d'aide financière pour le projet Élaboration du plan stratégique cunicole québécois 2022-2027.

Le MAPAQ a accordé l'aide financière demandée pour la réalisation du projet. Forest Lavoie Conseil, l'agence de consultants mandatée pour le projet, a collaboré avec les membres du comité de pilotage du projet regroupant des producteurs et des acheteurs afin de mettre à jour le plan stratégique sectoriel. Le comité de pilotage du projet était formé de six membres de la filière, soit de Mmes Catherine François, conseillère en production cunicole, et Linda Saucier, professeure titulaire de la Chaire du MAPAQ sur la qualité et la salubrité de la viande, de MM. Claude Dicaire et Marcel Savoie, acheteurs, de MM. Maxime Tessier et Guillaume Bernard, qui se sont succédé à la présidence du SPLQ, ainsi que de M. Frédéric Lagacé, vice-président du SPLQ.

Dès le départ, les membres du comité de pilotage du projet ont préféré opter pour un exercice de mise à jour du plan stratégique plutôt que de l'élaboration complète d'un nouveau document. Cette approche était plus appropriée dans le contexte où le plan précédent demeurait d'actualité. Bien que l'environnement d'affaires a évolué entre 2017 et 2022, les problématiques identifiées sont restées les mêmes pendant cette période.

Dans le cadre du projet, trois réunions entre les consultants et les membres du comité de pilotage du projet ont été nécessaires pour mettre à jour le plan stratégique sectoriel. Lors de la dernière rencontre, le 23 janvier 2023, la filière a adopté le nouveau plan stratégique sectoriel. Aux termes de ce projet, les partenaires disposent d'une liste de priorités dont l'importance fait consensus et qui apporteront, notamment, plus de cohésion et un climat de collaboration reposant sur la confiance et l'intention de travailler ensemble. Le plan trace aussi la voie à une indispensable communication entre acheteurs et producteurs pour aller chercher des gains de productivité à divers niveaux, planifier l'offre et la demande d'aujourd'hui, mais surtout atteindre une possible croissance au cours des prochaines années.

### **4.2 LE PLAN D'ACTION 2023-2024**

Le choix des actions prioritaires pour 2023-2024 s'est effectué à partir du Plan stratégique du secteur cunicole québécois 2022-2027, réalisé par la firme Forest Lavoie Conseil en 2023. Rappelons que ce Plan a retenu deux grandes cibles sur lesquelles les acteurs du secteur et, plus particulièrement, les producteurs et leur organisation travailleront au cours des prochaines années :

**Cible 1** – L'efficacité sectorielle (de la ferme à la table) pour rendre plus attrayant le prix des produits de lapin pour le consommateur;

**Cible 2** – Le développement de la consommation des produits de lapin du Québec.

La cible 1 aborde quatre défis structurants qui font consensus :

**Défi 1.** Améliorer la connaissance et le contrôle des coûts de production à la ferme;

**Défi 2.** Accroître l'utilisation et assurer le maintien des services-conseils techniques à la ferme;

**Défi 3.** Adapter la structure et le fonctionnement de l'agence de vente à la réalité actuelle de la production et de la mise en marché;

**Défi 4.** Évaluer les alternatives pour réduire les coûts d'abattage, de découpe et de transport.

La cible 2 comporte également quatre défis qui font consensus :

**Défi 1.** Identifier les atouts à valoriser et les clientèles cibles à prioriser dans la promotion des produits de lapin du Québec;

**Défi 2.** Maintenir l'engagement des acteurs de la filière dans la stratégie sectorielle de promotion;

**Défi 3.** Améliorer la compréhension des besoins et des attentes des consommateurs;

**Défi 4.** Faciliter le développement de produits de lapin pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs.

# ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2023

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

**RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU  
PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT**

**ET ÉTATS FINANCIERS**

**31 JUILLET 2023**

**RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT**

Aux membres du  
**Syndicat des producteurs de lapins du Québec**

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui comprennent le bilan au 31 juillet 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net (négatif) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

*Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité du professionnel en exercice*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

*Conclusion*

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat des producteurs de lapins du Québec au 31 juillet 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Beauregard & Breault, CPA inc.*  
Beauregard & Breault, CPA Inc.

*Pierre Breault, CPA auditeur*  
Par Pierre Breault, CPA auditeur  
Blainville, le 11 octobre 2023



**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 JUILLET 2023**

**TABLE DES MATIÈRES**

RÉSULTATS	1
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (NÉGATIF)	2
BILAN	3
FLUX DE TRÉSORERIE	4
NOTES COMPLÉMENTAIRES	5 - 8
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	9

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

1

## RÉSULTATS

## EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023

(Non audité)

	2023		2022	
	Administration	Agence de vente	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>				
Contributions	97 390	20 336	117 726	116 223
Projets (annexe A)	48 128		48 128	137 888
Produits de la vente de lapins				10 200
Intérêts et autres produits	48 017		48 017	135
	193 535	20 336	213 871	264 446
<b>CHARGES</b>				
Instances et direction générale	11 740		11 740	11 080
Promotion				439
Coûts de la vente de lapins				12 720
Projets (annexe A)	39 510		39 510	153 346
Services professionnels	27 885	39 807	67 692	94 779
Contributions à l'Union des producteurs agricoles	4 087		4 087	4 116
Loyer et entreposage	163	396	559	396
Assurances	1 552		1 552	1 447
Frais de bureau et abonnements	127		127	17
Télécommunications	159		159	571
Intérêts, pénalités et frais bancaires		4 548	4 548	1 360
Dépenses d'abattage	(833)		(833)	(1 343)
	84 390	44 751	129 141	278 928
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS</b>	109 145	(24 415)	84 730	(14 482)
<b>AUTRES PRODUITS (note 4)</b>				
Gain sur radiation de frais de retard	4 475		4 475	4 475
Gain sur radiation de dette	12 000		12 000	12 000
	16 475		16 475	16 475
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	125 620	(24 415)	101 205	1 993

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (NÉGATIF)**  
**EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023**  
(Non audité)

2

			<u>2023</u>	<u>2022</u>
	Administration (non affecté)	Agence de vente (affecté)	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF NET (NEGATIF) AU DEBUT</b>	<b>339 448</b>	<b>(634 299)</b>	<b>(294 851)</b>	<b>(296 844)</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>125 620</u>	<u>(24 415)</u>	<u>101 205</u>	<u>1 993</u>
<b>ACTIF NET (NEGATIF) A LA FIN</b>	<u><u>465 068</u></u>	<u><u>(658 714)</u></u>	<u><u>(193 646)</u></u>	<u><u>(294 851)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

3

## BILAN

31 JUILLET 2023

(Non audité)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	171 578	141 690
Débiteurs ( note 5 )	189 042	181 747
Frais payés d'avance	492	353
	<u>361 112</u>	<u>323 790</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs ( note 6 )	302 278	328 932
Apports reportés ( note 7 )		8 754
Portion à court terme de la dette à long terme	72 000	12 000
	<u>374 278</u>	<u>349 686</u>
<b>DETTE À LONG TERME (note 8)</b>	<u>180 480</u>	<u>268 955</u>
	<u>180 480</u>	<u>268 955</u>
	<u>554 758</u>	<u>618 641</u>
<b>ACTIF NET (NÉGATIF)</b>		
Administration - non affecté	465 068	339 448
Agence de vente - affecté	(658 714)	(634 299)
	<u>(193 646)</u>	<u>(294 851)</u>
	<u>361 112</u>	<u>323 790</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Administrateurs

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

4

**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023****(Non audité)**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	101 205	1 993
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Gain sur radiation de frais de retard	(4 475)	(4 475)
Gain sur radiation de dette	(12 000)	(12 000)
	<u>84 730</u>	<u>(14 482)</u>
 Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	(7 295)	7 619
Inventaire de lapins		12 540
Frais payés d'avance	(139)	(31)
Créditeurs	(26 654)	(10 035)
Apports reportés	(8 754)	1 383
	<u>(42 842)</u>	<u>11 476</u>
	<u>41 888</u>	<u>(3 006)</u>
 <b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(12 000)	(12 000)
 <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>29 888</b>	<b>(15 006)</b>
 <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>141 690</b>	<b>156 696</b>
 <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>171 578</b>	<b>141 690</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 JUILLET 2023****(Non audité)****1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Syndicat des producteurs de lapins du Québec est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec. Il a été créé pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. De plus, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, le Syndicat agit à titre de gestionnaire du plan conjoint, la mise en marché et la promotion du lapin. Le Syndicat est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES****Référentiel comptable**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Présentation des états financiers**

Les états financiers sont dressés en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans des fonds ayant des activités et des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

Les états financiers du Syndicat des producteurs de lapins du Québec contiennent les fonds suivants :

Le fonds d'administration sert à l'administration du plan conjoint et à la promotion du lapin.

Le fonds de l'agence de vente sert à la mise en marché des lapins.

**Comptabilisation des produits**

Le Syndicat utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions sont comptabilisés à titre de produits en fonction du nombre de lapins mis en marché, lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de vente de lapins sont comptabilisés à titre de produits lorsque la livraison est effectuée, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits des projets collectifs sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent et que leur réception est raisonnablement assurée.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2023

(Non audité)

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Apports reportés**

Les apports reportés proviennent des produits reçus pour des dépenses qui seront effectuées au cours du prochain exercice.

**Instruments financiers**

Évaluation des instruments financiers

Le Syndicat évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre organisme affilié qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

**3 - OPÉRATIONS DE L'AGENCE DE VENTE**

Les débiteurs et les créditeurs liés à l'Agence de vente proviennent de transactions conclues en vertu du Règlement sur la vente en commun des lapins, selon lequel le Syndicat perçoit les sommes des acheteurs et remet aux producteurs le produit de la vente des lapins.

Les produits de la vente de lapins et les paiements aux producteurs pour l'exercice clos le 31 juillet 2023 totalisent 2 838 558 \$ (2 569 594 \$ en 2022).

**4 - AUTRES PRODUITS**

Tant que le Syndicat respecte les modalités de remboursement selon la reconnaissance de dette intervenue avec l'Union des producteurs agricoles en novembre 2013, l'UPA annulera l'équivalent en capital remboursé et des frais de retard par tranche annuelle de 4 475 \$.

**5 - DÉBITEURS**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Acheteurs	189 042	181 088
Taxe à la consommation à recevoir		659
	<u>189 042</u>	<u>181 747</u>

**6 - CRÉDITEURS**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Producteurs - achats de lapins	274 794	237 272
Dépôts de garantie	17 332	17 404
L'Union des producteurs agricoles	6 774	4 340
Agriculture et Agroalimentaire Canada		47 826
Taxes à la consommation	1 101	
Déplacement et représentation (administrateurs)	272	2 197
Autres	2 005	19 893
	<u>302 278</u>	<u>328 932</u>

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

7

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 JUILLET 2023**

(Non audité)

<b>7 - APPORTS REPORTÉS</b>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	8 754	7 371
Montants encaissés au cours de l'exercice	8 891	42 554
Montants constatés à titre de produits	(17 645)	(37 641)
Remboursement au gouvernement		(3 530)
Solde à la fin	<u>8 754</u>	<u>8 754</u>

<b>8 - DETTE À LONG TERME</b>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Emprunt de l'Union des producteurs agricoles, d'une valeur nominale de 417 233 \$, composé d'un montant en capital de 350 104 \$ et de frais de retard de 67 129 \$, sans intérêt, remboursable par des versements mensuels de 1 000 \$, échéant en juillet 2028. Tant que les modalités de remboursement seront respectées, l'UPA annulera annuellement un montant de 12 000 \$ de capital et 4 475 \$ de frais de retard.		
Capital	120 104	144 104
Frais de retard	22 376	26 851
	<u>142 480</u>	<u>170 955</u>
Emprunt du Fonds de défense professionnelle de l'UPA, d'une valeur nominale de 50 000 \$, sans intérêt, remboursable par des versements mensuels de 1 000 \$ à compter d'août 2028.	50 000	50 000
Prêt d'une valeur nominale de 60 000 \$, sans intérêt, obtenu dans le cadre du programme gouvernemental du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, remboursable jusqu'au 31 décembre 2023. Une aide gouvernementale de 20 000 \$ sera comptabilisée si le prêt est remboursé avant le 1er janvier 2024. (1)	60 000	60 000
	<u>252 480</u>	<u>280 955</u>
Versements échéant au cours du prochain exercice	<u>72 000</u>	<u>12 000</u>
	<u>180 480</u>	<u>268 955</u>

Les versements des cinq prochains exercices sont les suivants:

	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>
	72 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$

(1) Ce prêt a été obtenu afin d'aider l'organisme à payer ses dépenses opérationnelles pendant la pandémie de la Covid-19. Ce prêt est sujet à une vérification par les autorités canadiennes afin de s'assurer que l'organisme a rencontré tous les critères d'admissibilité à l'obtention du prêt.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2023

(Non audité)

**9 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN ORGANISME AFFILIÉ**

Le Syndicat est affilié à L'Union des producteurs agricoles (UPA). Les opérations avec l'UPA sont les suivants :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>CHARGES</b>		
Instances et direction générale, services professionnels, contributions, loyer et entreposage, frais de bureau et abonnements, assurances et télécommunications	61 348	72 447

Ces opérations conclues dans le cours normal des activités ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la valeur établie et acceptée par les parties.

**10 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

Le Syndicat (agence de vente) tire une partie de ses revenus, soit environ 63 %, (63% en 2022) d'un seul client. Si ce client cessait de faire affaire avec le Syndicat, la direction est d'avis que la poursuite de certaines activités prévues à leur budget serait remise en question.

**11 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le Syndicat est exposé à divers risques financiers. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Syndicat est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Le Syndicat évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation. Le Syndicat est exposé à ce risque principalement par ses débiteurs.

**12 - CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC  
 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
 EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023  
 (Non audité)

9

ANNEXE A - PROJETS

				2023	2022
	Agent de développement	Développement Bioalimentaire	Elaboration du plan stratégique cunicole	Total	Total
	\$	\$		\$	\$
<b>PRODUITS</b>					
Subventions	9 459	30 569	8 100	48 128	137 888
<b>CHARGES</b>					
Services professionnels	15 360	14 250	9 900	39 510	153 346
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	(5 901)	16 319	(1 800)	8 618	(15 458)

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DES MEMBRES DU SYNDICAT DES  
PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC



**Le lapin  
du Québec**

**Le 10 novembre 2023  
Érablière La Pente Douce**





Le 13 octobre 2023

## AVIS DE CONVOCATION

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Madame,  
Monsieur,

Nous sommes heureux de vous inviter à l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs visés par le Plan conjoint du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui se tiendra selon les indications suivantes :

<b>Date :</b>	<b>Le 10 novembre 2023</b>
<b>Heure :</b>	<b>Inscription : 8 h 30 Début de l'assemblée : 9 h</b>
<b>Lieu :</b>	<b>L'Érablière la Pente Douce</b> 1549, route 122 Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0

## AVIS DE CONVOCATION

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Madame,  
Monsieur,

Nous sommes heureux de vous inviter à l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec qui se tiendra selon les indications suivantes :

**DATE :** Le 10 novembre 2023  
**HEURE :** après l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint

## DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES

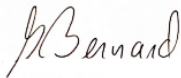
Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour.

Le déroulement de cette journée suivra la procédure d'assemblée délibérante (annexe II du *Règlement général du Syndicat des producteurs de lapins du Québec*) et les différents votes se feront en fonction du *Règlement sur le droit de vote des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec*.

Un dîner de style table d'hôte mettant à l'honneur le lapin du Québec sera servi au coût de 30 \$ par personne. Afin de faire les réservations requises au traiteur, nous vous demandons de confirmer votre présence auprès de Mme Laurianne Soucy par téléphone au 450 679-0540, poste 8391 ou par courriel à [lapins@upa.qc.ca](mailto:lapins@upa.qc.ca) avant le 26 octobre 2023. N'hésitez pas à communiquer avec le SPLQ pour plus d'information.

Nous espérons que vous pourrez participer à cette assemblée et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Bernard', is placed over a light grey rectangular background.

Guillaume Bernard



Le lapin  
du Québec

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle

Le 10 novembre 2023

Érablière La Pente Douce

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC		DURÉE (min.)
13 h	1. Ouverture de l'assemblée	5
13 h 05	2. Nomination d'un président d'assemblée et rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes	5
13 h 10	3. Lecture et adoption de l'avis de convocation	5
13 h 15	4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	5
13 h 20	5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 novembre 2022	5
13 h 25	6. Présentation et adoption du rapport d'activité 2022-2023	10
13 h 35	7. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice 2022-2023 7.1. Nomination d'un auditeur externe pour l'exercice 2023-2024	10
13 h 45	8. Présentation de Dre Annie Borduas et discussion portant sur les soins vétérinaires	45
14 h 30	9. Message des administrateurs du SPLQ	15
14 h 45	10. Mot du représentant de l'Union des producteurs agricoles et des autres invités	15
15 h	11. Élection d'un administrateur (postes 3 et 5)	<b>VOTE</b> 45
15 h 45	12. Désignation des membres du comité grief	<b>VOTE</b> 5
15 h 50	13. Divers	10
16 h	14. Levée de l'AGA des membres du SPLQ	–

## PROCÈS-VERBAL

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Tenue le 25 novembre 2022

Par vidéoconférence

#### PRÉSENCES

Amina Baba-Khelil, Union des producteurs agricoles	Guillaume Bernard, Ferme de la Rivière Salvail SENC
Marie-Chantal Bourgeois, CRI Agence	Esther Boissonneault, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Patricia Blackburn, La Terre de chez nous	Stephen Côté, Structure de concertation cunicole
Pascale Daigneault, Agriculture et Agroalimentaire Canada	Sabrina Diez, Union des producteurs agricoles
Juliette Fachena, CRI Agence	Karine Guillemette, Financière agricole du Québec
Jean-Pierre Kack, Ferme du Lapin tendre	Frédéric Lagacé, Clapier Beurivage
Stéphanie Levasseur, Union des producteurs agricoles	Claire Lys, CRI Agence
Bernard Marsolais, Belisle Solution Nutrition	Martine Paul, Ferme du Lapin tendre
Elaine Paulhus, Ferme Laobec	Lucas Sévigny, Ferme Laobec
Laurianne Soucy, Union des producteurs agricoles	Raphaël Tanguay, Ferme Caprilap SENC
Maxime Tessier, Laprodéo inc.	Antoine Thibault, Ferme du Lapin sucré inc.
Marlis Trachsel-Bernhard, Ferme Persévérance	Samuel Tremblay, Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 13 h 09, M. Frédéric Lagacé ouvre l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ). Il remercie les participants d'être présents.

#### 2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Étant donné que le président du SPLQ, M. Maxime Tessier, participe à cette assemblée en mode virtuel, il est proposé que M. Frédéric Lagacé, vice-président du SPLQ, soit nommé président d'assemblée.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu de nommer M. Frédéric Lagacé président d'assemblée.

### **3. RAPPEL DES RÈGLES DE PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Raphaël Tanguay et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu de ne pas procéder à la lecture des règles de procédures des assemblées délibérantes figurant à l'annexe II du Règlement général du SPLQ.

### **4. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La secrétaire générale, Mme Laurianne Soucy, fait la lecture de l'avis de convocation que les participants de l'assemblée ont préalablement reçu par courriel.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation comme présenté.

### **5. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est lu par M. Lagacé. Des modifications sont apportées au niveau de l'élection des administrateurs, les postes en élection ne comprennent pas le poste 5, mais seulement les 2 et 4. De plus, un point est ajouté à la suite de l'élection des administrateurs, soit la désignation des membres du comité grief.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Martine Paul et appuyée par M. Lucas Sévigny, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour comme présenté ci-dessous.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un président d'assemblée
3. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes
4. Lecture et adoption de l'avis de convocation
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 novembre 2021
7. Présentation et adoption du rapport d'activités 2021-2022
8. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice 2021-2022
  - 8.1. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2022-2023
9. Message des administrateurs du SPLQ
10. Élection des administrateurs (postes 2 et 4)
11. Désignation des membres du comité grief
12. Mot de représentant de l'Union des producteurs agricoles et des autres invités
13. Divers
14. Levée de l'assemblée

### **6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 5 NOVEMBRE 2021**

La secrétaire générale rappelle que les participants de l'assemblée ont préalablement reçu par courriel le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2021. Puis, elle procède à un bref survol du procès-verbal.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Lucas Sévigny, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 5 novembre 2021.

## **7. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021**

Le Rapport d'activité 2021-2022 a déjà été présenté lors de l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint. Si d'autres questions surviennent, les participants sont invités à les poser.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Antoine Thibault et appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu d'adopter le Rapport d'activité 2021-2022.

### **7.1 Retour sur le projet de promotion et la campagne Lapin du Québec**

Mmes Marie-Chantal Bourgeois, Juliette Fachena et Claire Lys de CRI Agence présentent le concept de la campagne de promotion du Lapin du Québec. Elles font un récapitulatif de la démarche à laquelle les membres du comité de pilotage du projet, composé d'acheteurs et de producteurs, ont pris part depuis le début de la campagne, soit en août 2021. Rappelons que la campagne visait à renforcer la considération et la notoriété du lapin, d'éduquer sur la viande du lapin et de faire des initiés des habitués. La campagne s'est déclinée en trois périodes, c'est-à-dire à l'automne 2021 ainsi qu'au printemps et à l'automne 2022.

Tout au long de la campagne, les concepts visuels véhiculaient la simplicité d'apprêter la viande de lapin. Plusieurs outils ont été développés, notamment une fiche de cinq recettes pour les consommateurs, un feuillet de vente pour les responsables de boucherie et un autocollant identifiant le Lapin du Québec. Afin de rejoindre un large public, cinq influenceurs ont participé à la campagne en créant une recette originale mettant en vedette le Lapin du Québec, qui était publiée par la suite sur les réseaux sociaux lors des différentes périodes de la campagne. De plus, trois recettes ont été conçues par l'équipe du *Magazine 5-15*, puis diffusées dans le magazine en question ainsi que sur ses médias sociaux.

#### **Période de discussion**

Il était prévu de distribuer les outils de campagne sur les lieux de vente. Étant donné que les frais d'impression n'étaient pas compris dans les dépenses admissibles du programme pour lequel le projet a obtenu du financement, il était convenu de répartir ces coûts entre les acheteurs et le SPLQ. Par manque de ressources pour la distribution du contenu sur les lieux de vente, les acheteurs n'ont pas donné suite au déploiement des outils de campagne. Les outils de vente sont tout de même disponibles en format électronique, d'ailleurs la fiche des cinq recettes est disponible sur le site Internet de la campagne et elle a été publiée sur la page Facebook du Lapin du Québec. Les producteurs présents à l'AGA expriment leur intérêt d'avoir accès à ce matériel. Il est proposé de sonder chaque producteur afin de connaître la quantité qu'il souhaite imprimer et de faire part de la démarche aux acheteurs. Dans le cas où certains acheteurs aimeraient se joindre également aux producteurs pour obtenir plusieurs impressions des outils de la campagne, ceux-ci seraient comptabilisés également. De cette manière, une commande groupée serait effectuée et diminuerait les coûts d'impression par unité.

## **8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2021-2022**

Les états financiers vérifiés 2021-2022 ont été approuvés par le conseil d'administration et ont déjà été présentés lors de l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers vérifiés 2021-2022.

### **8.1 Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2022-2023**

Il est rapidement rappelé que l'auditeur externe retenu pour procéder à la mission d'examen 2022-2023 lors de l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint est Beauregard & Breault.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu de renouveler le mandat pour la mission d'examen 2022-2023 par la firme Beauregard & Breault.

## **9. MESSAGE DES ADMINISTRATEURS SYNDICAT**

Au cours de la prochaine année, les administrateurs continuent à travailler sur plusieurs dossiers prioritaires, notamment le transport, la répartition des parts de production attribuées, la planification de l'offre et de la demande ainsi que la révision du fonctionnement de l'agence de vente. La restructuration de l'agence de vente amènera certainement des changements aux règlements et à la Convention de mise en marché du lapin de chair, c'est pourquoi les modifications réglementaires adoptées lors de l'AGA 2019 n'ont pas encore été apportées depuis. Rappelons que la publication de changements réglementaires coûte 1,22 \$ par ligne agate. Pour les modifications que le SPLQ souhaitait apporter, en 2021, cela représentait une somme de 1 870 \$.

## **10. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS (POSTES 2 ET 4)**

M. Frédéric Lagacé rappelle que les postes 2 et 4 sont en élection.

Aucune candidature n'a été soumise avant la tenue de l'AGA, conformément au Règlement, c'est-à-dire au moins 30 jours avant l'AGA et dont la candidature est appuyée par trois autres membres.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu de nommer Mme Amina Baba-Khelil comme présidente d'élection et Mme Laurianne Soucy comme secrétaire d'élections.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Martine Paul et appuyée par M. Raphaël Tanguay, il est unanimement résolu de nommer MM. Stephen Côté et Bernard Marsolais comme scrutateurs d'élections.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Martine Paul et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu d'ouvrir la séance d'élections.

Une seule mise en candidature est soumise pour le poste 2, soit celle de M. Maxime Tessier. Celle-ci est proposée par M. Guillaume Bernard et appuyée par M. Lucas Sévigny. Ce dernier est conséquemment élu par acclamation au poste d'administrateur n° 2 du conseil d'administration.

Une seule mise en candidature est soumise pour le poste 4, soit celle de M. Jean-Pierre Kack. Celle-ci est proposée par M. Guillaume Bernard et appuyée par M. Raphaël Tanguay. Ce dernier est conséquemment élu par acclamation au poste d'administrateur n° 4 du conseil d'administration.

Le CA 2022-2023 du SPLQ est donc ainsi composé de :

- M. Frédéric Lagacé, vice-président, poste n° 1
- M. Maxime Tessier, président, poste n° 2
- M. Guillaume Bernard, administrateur, poste n° 3
- M. Jean-Pierre Kack, administrateur, poste n° 4
- Mme Marlis Trachsel-Bernhard, administratrice, poste n° 5

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Martine Paul et appuyée par M. Guillaume Bernard, il est unanimement résolu de clore la séance d'élections.

## **11. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ GRIEF**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Guillaume Bernard et appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu que MM. Lucas Sévigny, Raphaël Tanguay et Antoine Thibault soient désignés comme producteurs pour le comité grief du SPLQ.

## **12. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET DES INVITÉS**

### **Représentante de l'Union des producteurs agricoles**

Mme Stéphanie Levasseur rappelle qu'elle est en poste à titre de deuxième vice-présidente de l'Union des producteurs agricoles (UPA) depuis un an et qu'elle est chargée du dossier du secteur cunicole. Elle présente les principaux dossiers auxquels l'UPA a travaillé au cours de la dernière année, notamment la bonification du prochain cadre stratégique pour l'agriculture 2023-2028 de 500 M\$ et l'augmentation du taux de compensation de 70 à 80 % pour Agri-stabilité. Malgré ces avancées, il est souligné que le Canada demeure l'un des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ayant le soutien financier gouvernemental le moins important pour l'agriculture. Durant les élections provinciales 2022, l'UPA a mis de l'avant les enjeux prioritaires, soit la protection du territoire agricole, le soutien aux initiatives agroenvironnementales adoptées par les producteurs agricoles, la résilience des entreprises agricoles et l'aide à la relève. À l'issue de ces élections, plusieurs promesses concernant le secteur agricole ont été annoncées par la Coalition Avenir Québec, le parti élu, dont des investissements pour soutenir les agriculteurs dans la revégétalisation des bandes riveraines, les pratiques en agriculture durable, la relève agricole et l'autonomie alimentaire.

Mme Levasseur soutient que l'UPA va continuer à appuyer le Syndicat dans ses démarches de restructuration de la mise en marché des lapins. Pour la prochaine année, l'UPA maintient ses efforts afin que des actions concrètes soient réalisées pour améliorer la protection du territoire et les mesures d'aide pour accompagner les producteurs agricoles dans l'adoption de pratiques agroenvironnementales



ainsi que pour supporter ces derniers dans cet environnement économique difficile où les coûts de production augmentent sans cesse et aider la relève.

### **Invités**

M. Stephen Côté souligne les améliorations réalisées depuis son premier mandat ayant débuté en 2019 en tant qu'agent de développement de la filière cunicole, au niveau de la dynamique de la Structure de concertation cunicole regroupant tous les intervenants du secteur. Il rappelle que le soutien du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ainsi que d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ont permis de mener plusieurs projets d'envergure, notamment le projet de promotion concertée de la filière cunicole pour la valorisation du Lapin du Québec et la reconduction de son mandat dans le cadre du projet Agent de développement de la filière cunicole en 2020 et 2021. Il insiste sur l'importance de maintenir de bonnes relations avec ces partenaires, qui sont essentiels au développement du secteur cunicole. Pour renchérir sur ce point, Mmes Esther Boissonneault, conseillère au développement du secteur de la cuniculture au MAPAQ, et Pascale Daigneault, agente principale de développement de l'industrie à AAC, mentionnent qu'il est important pour le secteur de rapporter leurs enjeux afin qu'elles puissent les faire ressortir auprès de leur ministère et accompagner celui-ci pour trouver des solutions.

### **12. DIVERS**

Aucun point n'est abordé.

### **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Guillaume Bernard et appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu de lever la séance de l'AGA des membres du SPLQ à 15 h 33.

## ACTIVITÉS RÉALISÉES SUR LES PRIORITÉS D'ACTION 2022-2023

Plusieurs priorités d'action ont été déterminées lors de l'AGA des membres, en 2022, à partir du Plan stratégique (PS) 2017-2022. Les actions réalisées lors de la dernière année se sont ainsi principalement articulées autour des quatre cibles et des principaux objectifs formulés dans le tableau ci-dessous :

Cibles	Enjeux	Principaux objectifs	Actions réalisées en 2022-2023
<b>1. Coordination sectorielle et support de l'État</b>	Un développement sectoriel harmonieux et coordonné	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former des comités sectoriels de la mise en œuvre du PS</li> <li>• Se doter d'un coordonnateur responsable de la mise en œuvre des actions du PS</li> <li>• Encourager la cohésion sectorielle et la communication entre les acteurs</li> <li>• Assurer le financement des projets sectoriels</li> <li>• Mener des représentations sectorielles sur l'adaptation des programmes et des réglementations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamisation de la Table de concertation cunicole grâce à l'appui d'un agent de développement (financement obtenu du Programme de développement sectoriel du MAPAQ)</li> <li>• Projet de promotion concertée de la filière cunicole pour la valorisation du Lapin du Québec (financement obtenu du Programme de développement des marchés bioalimentaires du MAPAQ)</li> </ul>
<b>2. Prospérité des entreprises de production</b>	<p>La rentabilité des entreprises cunicoles québécoises</p> <p>L'attrait de la relève sectorielle (production et acteurs de soutien)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documenter la rentabilité, développer un diagnostic pour les entreprises et définir des modes d'amélioration de la rentabilité et de la productivité</li> <li>• Faire connaître les programmes d'aides financières pouvant contribuer à l'amélioration de la rentabilité des entreprises</li> <li>• Faciliter l'accès aux nouvelles techniques et technologies</li> <li>• Accroître l'utilisation des services-conseils, de la formation et de l'accès à l'information</li> <li>• Améliorer la gestion technico-économique sur les fermes</li> <li>• Évaluer les opportunités de production biologique et sans antibiotique</li> <li>• Poursuivre les efforts en matière de santé et de biosécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation des données de l'étude technico-économique du secteur cunicole</li> </ul>

Cibles	Enjeux	Principaux objectifs	Actions réalisées en 2022-2023
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer la mise en application/implantation du Code de pratiques et des exigences de bien-être animal</li> <li>• Faire connaître le secteur cunicole auprès de la relève</li> </ul>	
<b>3. Efficacité de la mise en marché et de l'abattage</b>	Une mise en marché efficace et structurée des lapins du Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un <i>planning</i> annuel concerté des volumes de vente et de production</li> <li>• Revoir la Convention de mise en marché pour une meilleure adéquation aux besoins du secteur et une simplification de l'opérationnalisation</li> <li>• Optimiser la gestion préabattage des lapins</li> <li>• Accroître l'offre de découpes et des produits transformés pour les consommateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion portant sur la structure et le fonctionnement de l'agence de vente</li> </ul>
<b>4. Promotion des produits de lapin québécois</b>	L'augmentation des ventes de lapin du Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication auprès des différentes clientèles</li> <li>• S'assurer de l'offre adéquate pour répondre à la stratégie marketing élaborée</li> <li>• Encourager l'identification de la provenance des produits de lapin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne promotionnelle 2021-2022 réalisée dans le cadre du projet de promotion</li> </ul>

## PRIORITÉS D'ACTION 2023-2024

Le choix des actions prioritaires pour 2023-2024 s'effectuera prochainement, en collaboration avec la Table de concertation cunicole, et ce, à partir du Plan stratégique du secteur cunicole québécois 2022-2027, dont la réalisation a été confiée à la firme Forest Lavoie Conseil. Le présent plan a retenu deux grandes cibles sur lesquelles les acteurs du secteur, et plus particulièrement les producteurs et leur organisation, travailleront au cours des prochaines années :

**Cible 1** – L'efficacité sectorielle (de la ferme à la table) pour rendre plus attrayant le prix des produits de lapin pour le consommateur;

**Cible 2** – Le développement de la consommation des produits de lapin du Québec.

La cible 1 aborde quatre défis structurants qui font consensus :

**Défi 1.** Améliorer la connaissance et le contrôle des coûts de production à la ferme;

**Défi 2.** Accroître l'utilisation et assurer le maintien des services-conseils techniques à la ferme;

**Défi 3.** Adapter la structure et le fonctionnement de l'agence de vente à la réalité actuelle de la production et de la mise en marché;

**Défi 4.** Évaluer les alternatives pour réduire les coûts d'abattage, de découpe et de transport.

La cible 2 comporte également quatre défis qui font consensus :

**Défi 1.** Identifier les atouts à valoriser et les clientèles cibles à prioriser dans la promotion des produits de lapin du Québec;

**Défi 2.** Maintenir l'engagement des acteurs de la filière dans la stratégie sectorielle de promotion;

**Défi 3.** Améliorer la compréhension des besoins et des attentes des consommateurs;

**Défi 4.** Faciliter le développement de produits de lapin pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs

## RÉSOLUTIONS

Aucune résolution en vue de l'AGA n'a été transmise pour étude au SPLQ au moins soixante jours avant la date de l'assemblée. Cependant, l'ordre du jour peut être amendé afin d'y ajouter un sujet de délibération, s'il y a urgence et qu'au moment de l'adoption de l'ordre du jour, les deux tiers des membres présents se prononcent pour l'amendement, sauf pour une modification aux règlements généraux et pour une élection.

NOTES




**Le lapin  
du Québec**